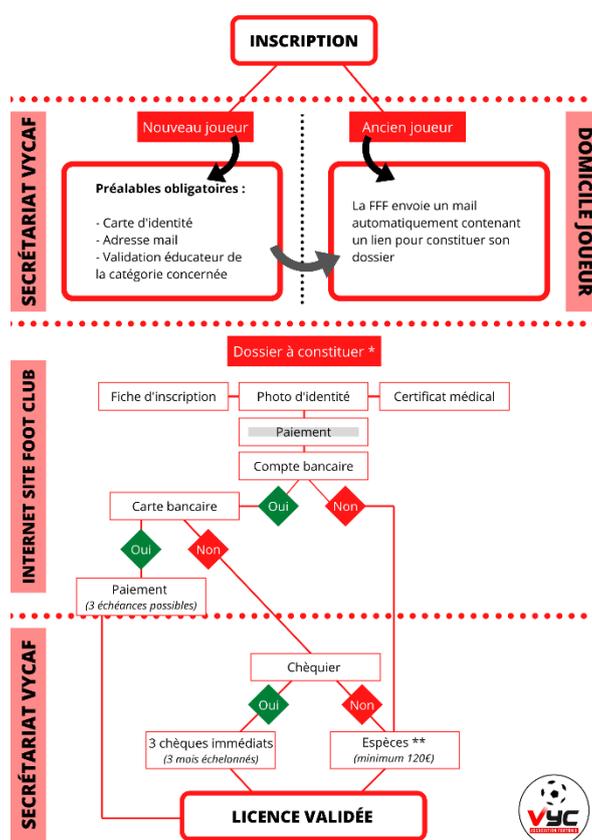


INSCRIPTIONS LICENCES 2020/2021

Dans le prolongement des contraintes sanitaires liées à la pandémie et des recommandations de la FFF (voir document en annexe), les demandes de licences pour la saison 2020/2021 sont réalisées exclusivement via internet, d'une manière dématérialisée.

A ce titre, il vous suffit de suivre la procédure « **INSCRIPTION** » diffusée sur le site du VYCAF et les différents réseaux.

Par ailleurs, en cas de nouveau confinement, le club s'engage à rembourser partiellement la cotisation au prorata de la période de suspension des activités footballistiques.



(*) DOSSIER A CONSTITUER

Pour les nouveaux joueurs, la totalité des éléments est exigée.

Pour les anciens joueurs, selon les cas, le certificat médical peut être demandé. Ce dernier étant valable 3 ans.

IMPORTANT : en cas de rejet du dossier par la FFF, pour éléments refusés, des frais inhérents (10€) à une nouvelle constitution du dossier par le secrétariat seront imputés.

(**) ESPECES

En cas de paiement fractionné :

- 1^{er} versement : 120€ - le joueur participe uniquement aux entraînements.
- Le solde : le joueur recevra son équipement et pourra participer aux rencontres.

INSCRIPTION

SECRÉTARIAT VYCAF

Nouveau joueur

Préalables obligatoires :

- Carte d'identité
- Adresse mail
- Validation éducateur de la catégorie concernée

Ancien joueur

La FFF envoie un mail automatiquement contenant un lien pour constituer son dossier

DOMICILE JOUEUR

Dossier à constituer *

INTERNET SITE FOOT CLUB

Fiche d'inscription

Photo d'identité

Certificat médical

Paiement

Compte bancaire

Carte bancaire

Oui

Non

Oui

Non

Paiement

(3 échéances possibles)

Chèque

Oui

Non

3 chèques immédiats
(3 mois échelonnés)

Espèces **
(minimum 120€)

SECRÉTARIAT VYCAF

LICENCE VALIDÉE

